



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Produit de traitement au silicate contre les moisissures
- **Utilisations déconseillées** Toute autre utilisation est déconseillée.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
KEIMFARBEN AG  
Wiesgasse 1 / CH-9444 Diepoldsau  
Tel. +41 71 737 70 10 / Fax +41 71 737 70 19  
www.keim.com / info @keim.ch
- **Service chargé des renseignements:**  
Thomas Klug  
Téléphone +41(0)794027155  
E-mail: info@keim.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**  
Tox Info Suisse: 145  
GBK GmbH Global Regulatory Compliance, Emergency number: +41 71 737 70 18

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **2.3 Autres dangers** Produit alcalin. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Préparations**
- **Description:** Solution aqueuse de silicate de potassium, sol de silice et additifs organiques
- **Composants dangereux:** néant



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

##### · Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Nous recommandons de présenter cette fiche de sécurité au médecin.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

##### · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

##### · Après ingestion:

Rincer la bouche et le pharynx avec de l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

##### · Moyens d'extinction:

Le produit ne s'enflamme pas, adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant.

#### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de carbone (COx)

Dioxyde de silicium (SiO<sub>2</sub>)

Monomères acryliques

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz et les vapeurs.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller aux mesures de protection (voir paragraphes 7 et 8).

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Veiller à une aération suffisante.

(suite page 3)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

**Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX**

(suite de la page 2)

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, les eaux ou les canalisations.

Se conformer aux réglementations locales.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

Rincer abondamment les restes à l'eau.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Éviter le contact avec la peau ou les yeux.

Ne pas inhaler les aérosols.

Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Suivre les consignes légales de protection et de sécurité.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais et sec.

Matériel inadapté pour les fûts et les tuyauteries:

Fer et métaux ferreux

Matériel adapté pour les fûts et les tuyauteries:

Polyéthylène

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Stocker au frais.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Classe de stockage:** 12

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Ne pas inhaler les aérosols.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.  
Filtre combiné A/P
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants**  
Adapté par exemple:  
Gants en coton traités au nitrile  
Gants en PVC ou PE  
Epaisseur recommandée:  $\geq 0,5$  mm  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Valeur pour la perméabilité:  $\text{taux} \geq 6$  (480 min)  
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Consulter le chapitre 12 et 6.2

CH/FR

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

## · Indications générales

## · Aspect:

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Laiteux, bleuté
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 11,4\*

## · Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~100 °C
· Température et domaine de solidification:	~ 0 °C

· Point d'éclair Non applicable.

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

## · Limites d'explosion:

· Inférieure:	non applicable.
· Supérieure:	non applicable.

· Propriétés comburantes non applicable

· Pression de vapeur à 20 °C: ~23 hPa

· Densité à 20 °C:	1,0-1,2* g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	non applicable
· Taux d'évaporation:	non applicable

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: non applicable

## · Viscosité:

· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations**  
\*Les valeurs se rapportent au produit venant d'être fabriqué et peuvent évoluer dans le temps.



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable en cas d'utilisation et de stockage normaux.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Oxydes de carbone (COx)  
Dioxyde de silicium (SiO<sub>2</sub>)  
Monomères acryliques  
Pas de produits de décomposition dangereux en cas de manipulation et de stockage corrects.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritations possibles en cas de contact prolongé.
- **En cas d'inhalation:** Irritation possible.
- **En cas d'ingestion:** Irritation possible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**  
Aucune étude expérimentale connue.  
Le produit n'ayant pas été testé, les informations sur la toxicologie sont issues des propriétés des constituants.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) néant**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH/FR



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications:**  
Elimination en station d'épuration biologique par floculation, précipitation et adsorption sur les boues de curage.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Autres indications:** Filtrer les effluents par précipitation.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indication AOX:**  
En raison des composants qui ne contiennent pas d'halogènes organiques, le produit ne contribue pas à la charge AOX de l'eau.
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CE No 2006/11/CE:**  
En l'état actuel de nos connaissances, le produit ne contient pas de métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE.
- **Indications générales:**  
Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Eliminer selon les réglementations locales.

· **Catalogue européen des déchets**

06 02 99	déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

06 02 99	Déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b> · <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b> · <b>Marine Polluant:</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	N'est pas un produit dangereux selon les directives de transport.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** Néant.

(suite page 9)





## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 19.05.2017

Numéro de version 11

Révision: 19.05.2017

**Nom du produit: KEIM MYCAL-FIX**

(suite de la page 8)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**  
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Keimfarben Allemagne, Service Sécurité Produits

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

REACH: Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (Regulation (EC) No.1907/2006)

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR